

Le centre-ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse



Introduction

Ce plan-guide s'inscrit dans le cadre du Plan Paysage et Biodiversité mis en place par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le site du centre-ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a été choisi par les membres du comité de suivi de l'étude et par le Parc, afin d'illustrer des principes d'actions préconisés à l'échelle du territoire des vallées de l'Yvette.

Le fil de l'eau - Retrouver la perception du paysage de l'eau dans les plaines comme dans les vallées (communes concernées : toutes les communes)

Les vallées éclaircies - Restaurer des ouvertures écologiques et paysagères au travers des espaces boisés

(communes concernées : toutes les communes)

La nature en ville - Favoriser le développement d'espaces de nature en milieu urbanisé

(communes concernées : toutes les communes)

La forêt jardinée - Enrichir les paysages et les milieux forestiers

(communes concernées : toutes les communes)

La lisière urbaine - Faire dialoguer les espaces agricoles avec la ville

(communes concernées : Auffargis, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Gif-sur-Yvette, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Essarts-le-Roi, Levis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Saint-Forget, Saint-Rémy-lès-Chevreuse)

L'espace public partagé - Favoriser des mobilités variées dans l'espace public des centres-bourgs

Il est rédigé en deux parties : l'une fait état du diagnostic critique du site et la seconde constitue un ensemble de propositions explicitées et illustrées. Ici, il s'agit principalement de développer un lexique d'aménagement qui vise à affirmer **l'image de nature en ville**, et de **redonner une place de choix au piéton dans l'espace public**, en accord avec les objectifs du PLU. L'ensemble est conçu avec une ambition qualitative affirmée et s'inscrit dans une démarche dépassant les opportunités locales ; il n'a pas la prétention d'achever ces réflexions mais au contraire de les initier et devra être complété par fort travail de communication et d'actions auprès de la population.

Points forts

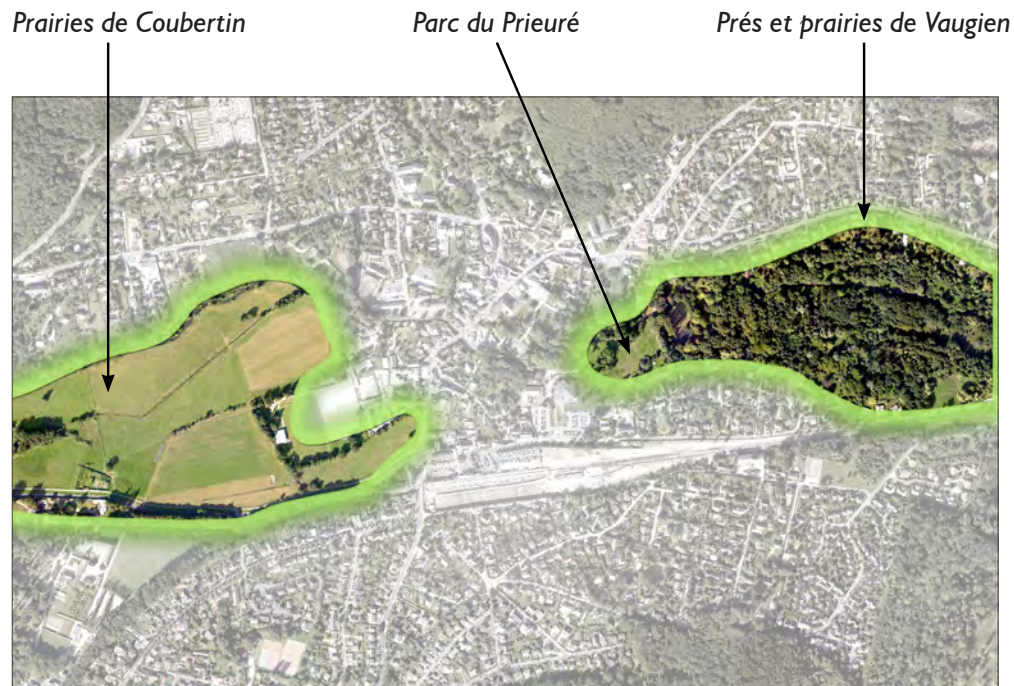


Le centre ville pris entre deux vastes espaces naturels et agricoles :

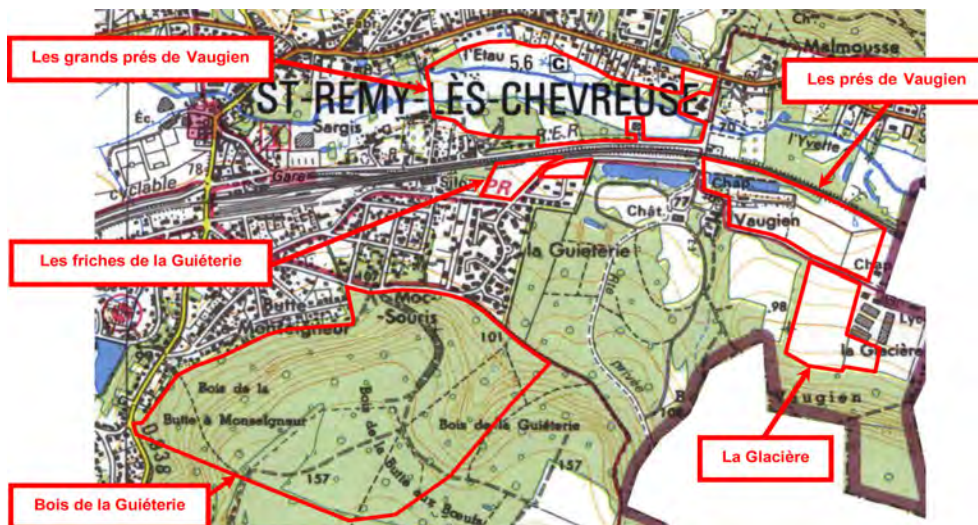
En amont, la prairie de Coubertin offre une grande ouverture en fond de vallée. C'est le début de la campagne, aux portes du centre-ville. Ces milieux sont fragiles car ils peuvent rapidement évoluer vers des friches sans un entretien régulier adapté.

En aval, un espace de nature est relié à la ville par le jardin du prieuré, en passant par des jardins privés, des prairies et le terrain des sœurs. Ce grand espace de nature est largement connecté aux grandes voies publiques (RD906, rue Ditte, rue de la République, sente d'Eteau). Important patrimoine arboré.

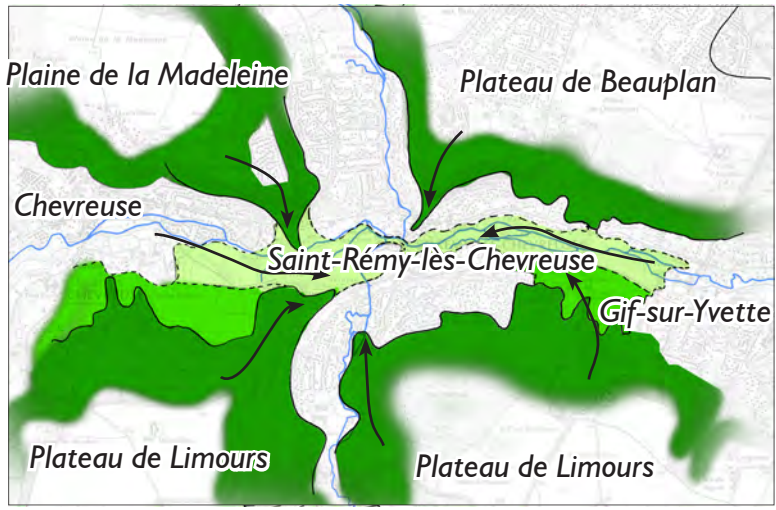
Cet ensemble constitue une trame verte et bleue en fond de vallée parfaitement structurée et identifiée, avec un ensemble de prairies humides (plaine de Coubertin, vallée de l'Yvette aval) et l'Yvette, classés pour partie en réserve naturelle régionale



Prairies de Coubertin, paysage de qualité aux portes du village.



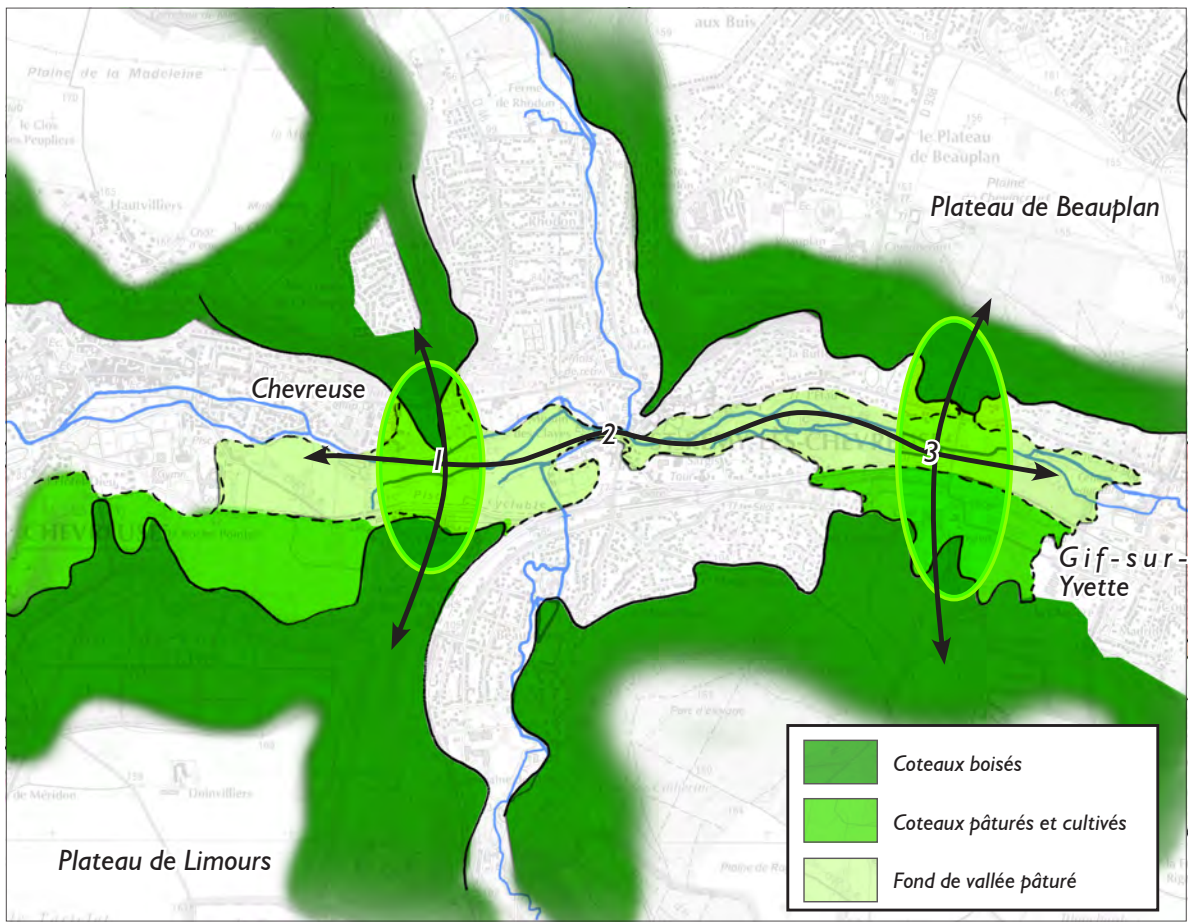
"Val et coteau de Saint-Rémy" classé en RNR et géré avec l'aide du PNR.



Certains espaces de nature sont particulièrement importants à préserver. A l'amont et à l'aval de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, deux continuités de nature de coteau à coteau, traversent la vallée. Au coeur de la ville, l'Yvette constitue un fil de nature continu au coeur de l'urbanisation.

Ce constat fait apparaitre 3 suites clefs :

1. la continuité amont à travers les prairies pâturées
2. le centre ville
3. la continuité aval à travers la réserve naturelle



La rivière, visible dans sa totalité

Elle apporte une image de nature quasi continue au travers du centre, doublée d'un cheminement depuis les prairies de Coubertin jusqu'au jardin du prieuré. Les berges sont assez naturelles avec cependant un recours ponctuel à du tunage : protection des berges par une file de piquets en bois sur lesquels sont fixés des planches.



De nombreuses circulations piétonnes allant du centre aux espaces de nature :

Les circulations piétonnes constituent un maillage dense. Ces chemins relient entre eux tous les grands équipements de la commune (écoles, stades, gare, marché, salle des fêtes, mairie, église).

En relation avec la gare, l'ancienne voie ferrée aujourd'hui empruntée par les promeneurs assure une relation directe entre le plateau et le centre urbain.



Le chemin de Coubertin offre une belle arrivée sur le centre :

C'est une "route-paysage", bien implantée en pied de coteau, légèrement en surplomb des prairies. Elle pourrait donner une vue sur la silhouette du village grâce à une ouverture visuelle à travers les haies champêtres qui limitent les terrains de sport. Une vue existe, au dernier moment, en arrivant au carrefour de la gare.



Points faibles



Une place prépondérante de la voiture dans les espaces publics du centre.

Il n'y a pas de priorité aux piétons.

Les trottoirs sont très étroits, autant sur la rue de la République, que sur la rue Chesneau, la rue Ditte, la rue Victor Hugo ou la rue du Général Leclerc (RD 906).

La présence de l'ancienne nationale aujourd'hui déclassée en RD938 impose un trafic et un gabarit de voie important au coeur du centre ancien de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

La proximité de la gare terminus du RER B accentue encore le phénomène d'attractivité automobile, avec la nécessité pour la commune de proposer de très nombreux lieux de stationnement.

Les parcs de stationnement trop minéralisés donnent une image très routière aux abords de la gare, de la salle des fêtes et du stade. C'est notamment la première image de Saint-Rémy et du PNR offertes à l'arrivée par le train et par le chemin de Coubertin.

Aujourd'hui, Saint-Rémy souhaite entreprendre des travaux de réaménagement de ses espaces publics et adoucir la relation physique et visuelle entre le front bâti et les espaces de nature qui l'entourent.



Large carrefour de la gare, qui est peu confortable pour les piétons.

Des espaces publics à l'image banalisée.

Les revêtements de sol des chemins sont trop disparates (enrobé rouge, enrobé noir, pavés autobloquants...). L'herbe pourrait avoir une place plus importante dans les espaces d'accompagnement des rues, à l'image de l'entrée du parking.

Ponctuellement, des stationnements sont placés trop près des chemins, comme le parking de la mairie sur les berges de l'Yvette.

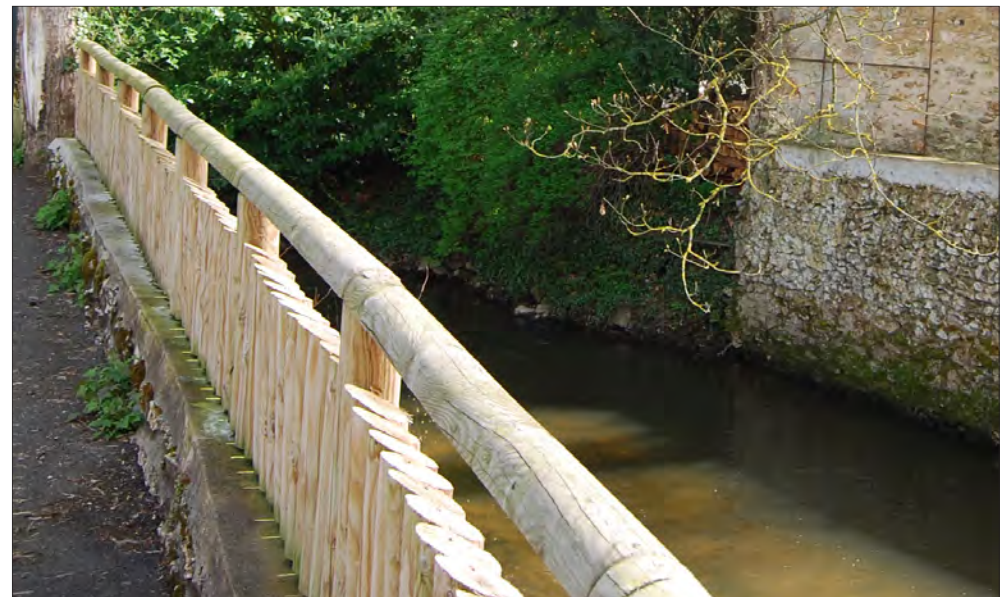
Dans les espaces publics plus plantés, l'image champêtre cède souvent la place à une image d'espaces verts plus banale (haies taillées d'arbustes persistants, essences horticoles, massifs...).



L'image de la rivière et ses berges dans la traversée du centre

Dans les espaces publics centraux, les abords de la rivière sont traités de manière peu adaptée :

- les matériaux véhiculent une image artificielle,
- les berges sont maintenues par des systèmes de tunage trop systématiques.



Des espaces de nature enrichés à l'aval

A l'aval de Saint-Rémy, une interruption du cheminement le long des berges est liée à l'enrichissement de parcelles privées après le parc du Prieuré jusqu'au Moulin.



L'image de la piste cyclable et de sa signalétique, notamment au sol sur le chemin de Coubertin.

La piste cyclable est un axe majeur des déplacements doux interurbains de la vallée. Ses aménagements manquent d'authenticité et revêtent un caractère trop "routier" :

- la voie est revêtue d'un enrobé,
- le mobilier est hétéroclite et peu qualitatif
- la signalisation est surabondante.





Intentions de projet

Affirmer l'image de nature à travers la ville

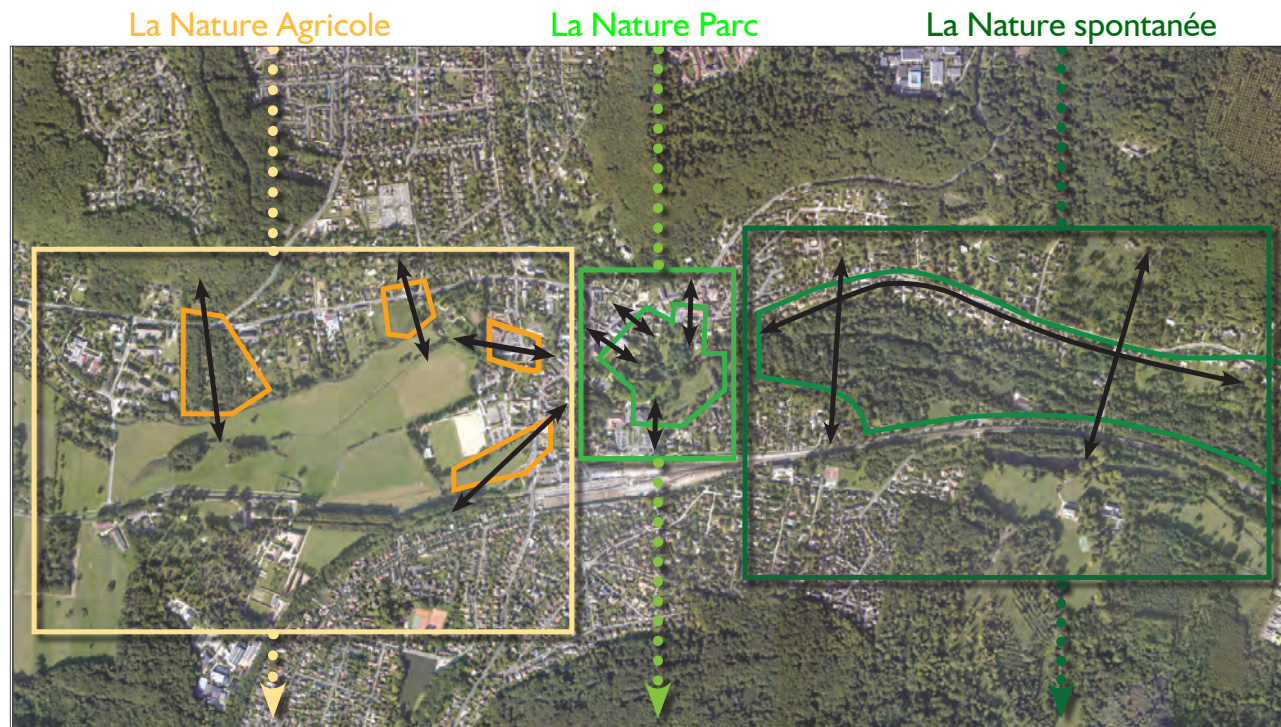
Ce que dit le PLU :

"St -Rémy-lès-Chevreuse possède la particularité d'associer plusieurs formes de paysage sur son territoire : espaces boisés et forestiers (443 hectares), espaces agricoles (198 hectares) et espaces urbanisés (270 hectares) à l'intérieur desquels se trouvent des espaces verts importants. L'ensemble forme un environnement et un cadre de vie de qualité, insérés à la confluence de trois vallées. Il s'agit d'un atout majeur qu'il faut valoriser.

Les efforts de la commune porteront sur la reconnaissance et la valorisation de ses spécificités, dans une perspective de renforcement de l'identité de Saint-Rémy : ouvertures visuelles et revalorisation des paysages champêtres des prairies, protection des fonds de vallée et de la plaine agricole, préservation des caractéristiques de son patrimoine bâti."

Dans les trois sites clefs remarqués en introduction, il est nécessaire d'avoir des actions adaptées au caractère de chaque type d'espace :

1. la continuité amont à travers les prairies pâturées : respecter le caractère de **"nature agricole"**
2. le centre ville : respecter le caractère de **"nature Parc"**
3. la continuité aval à travers la réserve naturelle : respecter le caractère de **"nature spontanée"**

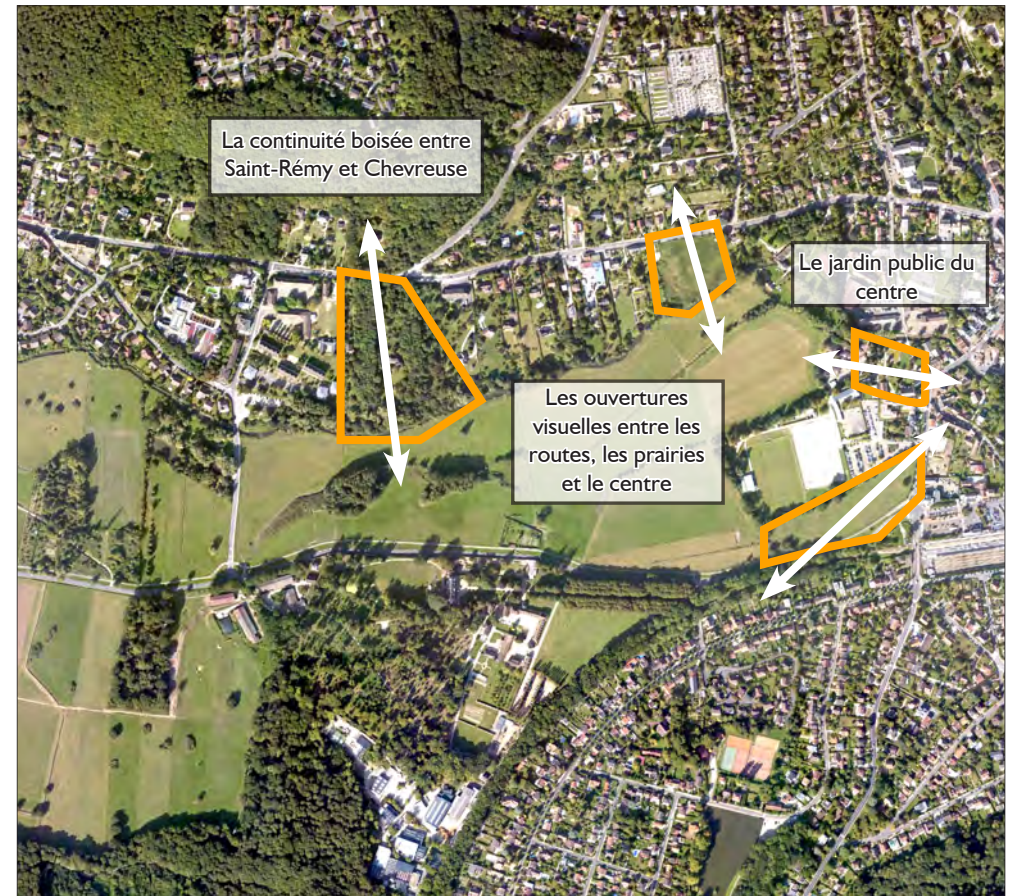


La Nature Agricole

A l'amont, quatre lieux stratégiques nécessitent une attention particulière :

- La parcelle ouverte en bordure de l'avenue du Général Leclerc
- Les parcelles boisées en pied de coteau, à la limite communale
- Le jardin public du centre, à proximité de l'église
- L'extrémité de la prairie de Coubertin, près de la gare et du parking

Le vocabulaire d'aménagement de ces espaces doit être guidé par la notion de "nature agricole", avec des prairie plutôt que du gazon, des berges naturelles plutôt que tunées, une ripisylve arborée, des prés-vergers plutôt que des platations horticoles, des sentiers plutôt que des allées, des clôtures transparentes et légères plutôt que des grilles.



- La prairie nécessite une gestion par la fauche ou le pâturage (peu coûteux et facile à mettre en place). L'ambiance qui en résulte est très différente de celle générée par un gazon qui ne serait pas adapté. Elle peut également être fleurie.
- Les berges ont un aspect très naturel. Un dispositif de maintien discret est possible mais il doit laisser une large place au végétal. Elles peuvent selon les cas et les besoins, laisser l'eau emplir une zone inondable en cas de fortes pluies, afin de tamponner les crues.
- La ripisylve est un élément végétal qui traduit la présence de l'eau dans le paysage. Elle peut être plus ou moins transparente, plus ou moins haute, constituée de grands arbres ou d'arbrisseaux, laisser passer le regard ou créer un écran visuel.
- L'arbre fruitier est un élément récurrent du paysage agricole de la vallée de l'Yvette. Associé aux prairies, il constitue le "pré-verger". Facile d'entretien, il peut à la fois être support d'activité économique et d'espace public, selon l'usage que la commune souhaite en faire.



Espace public central du Mesnil-Saint-Denis



Deux bandes étroites permettent de signaler le sentier carrossable.



Petite haie basse taillée très caractéristique du territoire de l'Yvette



Berge maintenue par un système de tunage, près des écoles



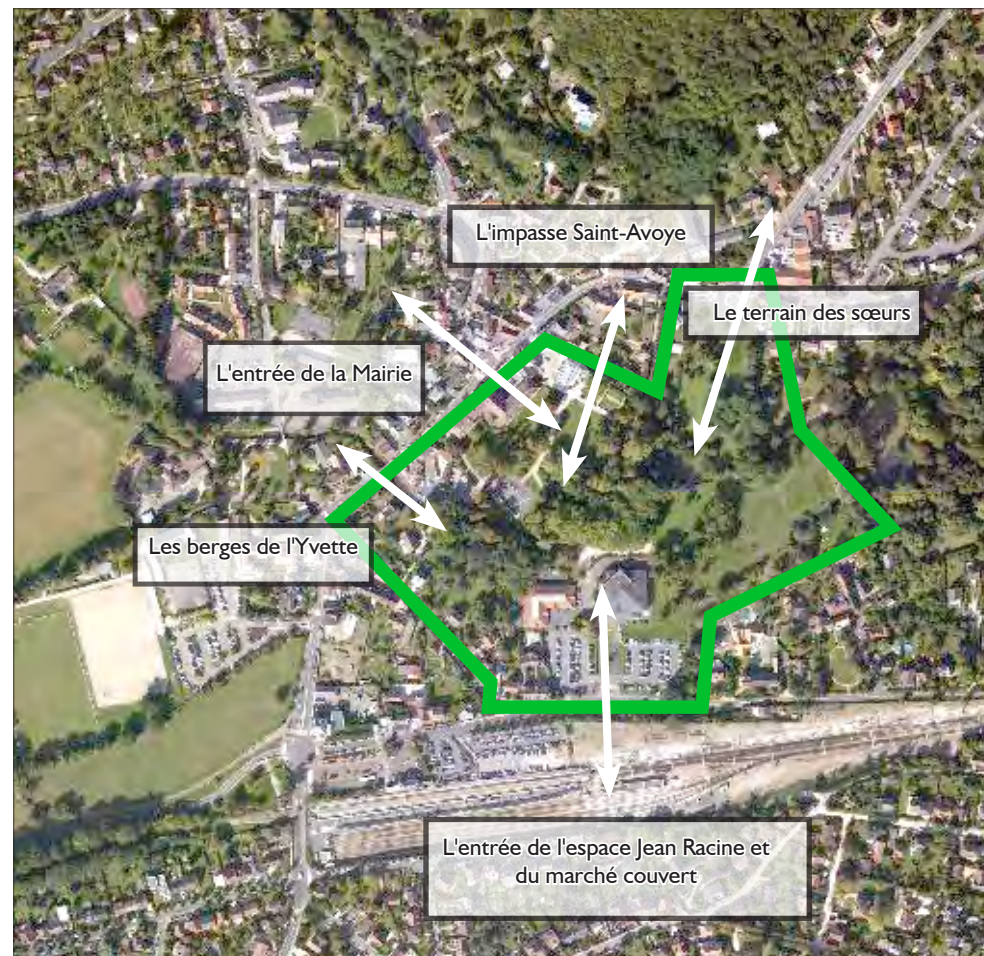
Ambiance de verger jardiné sur les berges de l'Yvette

La Nature Parc

Dans le centre, cinq lieux stratégiques nécessitent une attention particulière :

- l'accès officiel à la Mairie par la rue de Victor Hugo
- l'accès ouest, par le centre-ville, le long de l'Yvette
- l'accès discret par l'impasse Saint-Avoye
- l'accès arboré et naturel par le terrain des sœurs
- la façade fonctionnelle au sud devant l'espace Jean Racine et le marché couvert

Le vocabulaire d'aménagement de ces espaces doit être guidé par la notion de "nature parc", avec des grands arbres, des murs d'enceinte en pierre, des berges qui peuvent être naturelles ou maçonnées, des accès mettant en scène l'entrée dans le jardin du Prieuré, des chemins perméables et discrets, des ouvrages et un mobilier dessinés pour le lieu...



- Les grands arbres caractérisent fortement les parcs du XIXe siècle. Ils occupent de vastes domaines et se développent donc amplement, sous forme de bosquets, en alignement ou isolément.
- Les grandes propriétés, entourées d'un parc, sont ceinturées de hauts murs de pierres apparentes. Les arbres les surplombent et laissent imaginer les jardins qui sont dissimulés derrière. La salle des fêtes et le marché couvert, accolés au jardin du prieuré, gagneraient à être associés physiquement et visuellement au parc arboré. Le vaste parking qui les devance pourrait être enclos d'un mur rappelant ceux du parc, créant ainsi un effet d'appel à la hauteur du cadre prestigieux qui l'entoure. Ceci est d'autant plus important que le parvis de la gare en donne un point de vue privilégié.
- Les berges de l'Yvette, dans le cadre architecturé d'un parc du XIXe siècle, peuvent tout aussi bien admettre un traitement maçonné que naturel, selon le parti d'aménagement choisi. Elles doivent mettre en valeur les petits ouvrages existants comme les écluses.
- Les accès doivent être architecturés, en lien avec les murs d'enceinte. Ils

- peuvent avoir un caractère officiel ou plus intime, mais doivent toujours donner le sentiment d'entrer dans un lieu prestigieux. Les venelles d'accès au parc sont bordées de murs qui peuvent être couverts de plantes grimpantes, et surplombées ponctuellement des arbres des jardins. Elles sont étroites, le sol est perméable (en terre battue et/ou enherbé), et les pieds des murs sont enherbés ou fleuris.
- Les chemins, même carrossables, sont en stabilisé renforcé. Les stationnements sont discrets, les bordures des chemins se résument à des solives en bois.
- Les passerelles et autres ouvrages doivent être travaillées, dessinées spécialement pour le parc, et non standardisées. Leur caractère tient en grande partie à la qualité des ouvrages qui ne doivent pas donner un effet "catalogue", ni "espace vert".
- Tout comme pour les ouvrages, le mobilier doit être dessiné spécialement pour le parc. Il peut tout à fait être contemporain. Il doit faire référence à l'univers de parc et non à celui de la rue : les luminaires et les potelets du jardin du Prieuré, qui correspondent à un vocabulaire "citadin" pourront à terme être redessinés pour appuyer l'image de "nature parc".



Un plan de renouvellement des sujets trop vieux doit être mis en place.



Mur d'enceinte du parc du château de Breteuil, à Choisel



Des berges maçonnées peuvent être plus adaptées dans un cadre aménagé ou urbain.



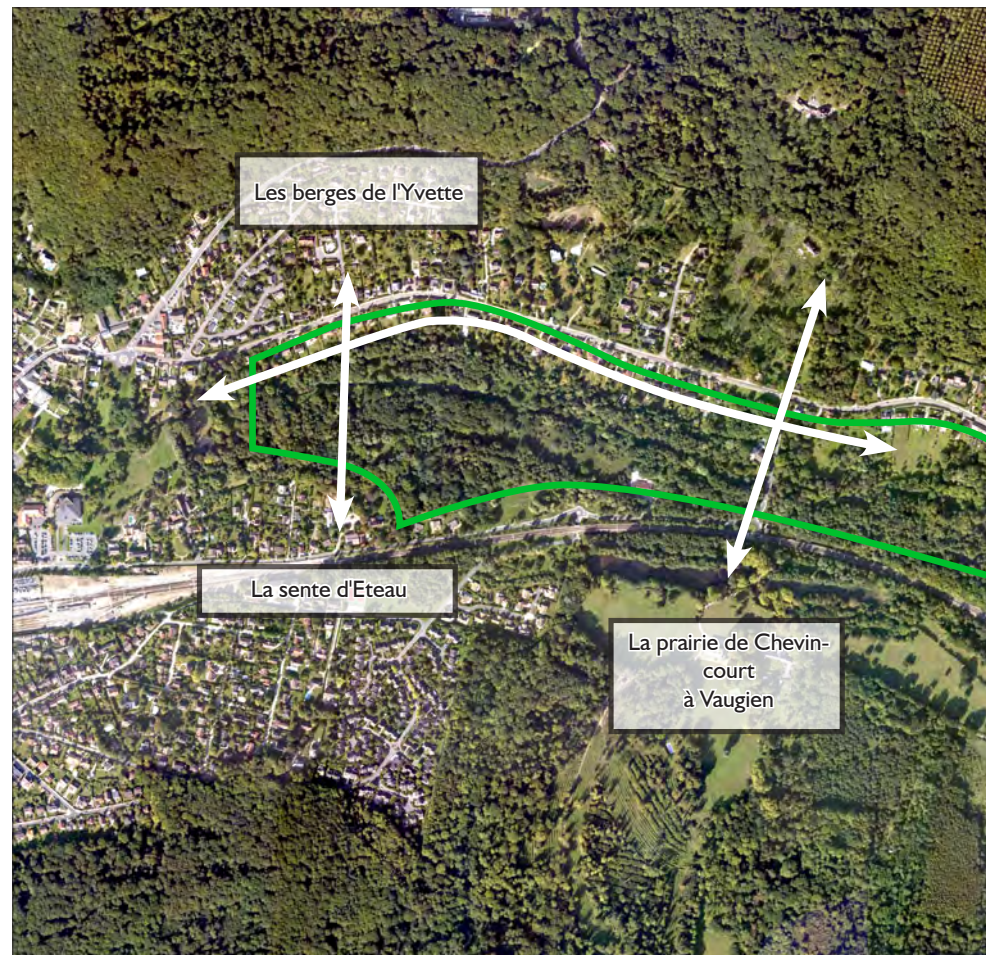
Bel exemple de pont ancien, dessiné pour le parc du château de l'Artoire.

La Nature spontanée

A l'aval, trois lieux stratégiques nécessitent une attention particulière :

- le chemin menant de la Sente d'Eteau à la Rue de Paris
- la prairie enrichie au pied des coteaux de Chevincourt et de Vaugien
- le chemin du Moulin, sur les berges de l'Yvette

Le vocabulaire d'aménagement de ces espaces doit être guidé par la notion de "nature parc", avec une végétation spontanée gérée et préservée, des clairières et des prairies ponctuellement pâturées ou fauchées, des routes et des chemins étroits, un mobilier sobre et peu voyant.



- Les prairies alluviales de l'Yvette se sont progressivement refermées ces dernières décennies. Elles présentent des essences végétales locales adaptées aux milieux humides. Leur restauration doit permettre de préserver les habitats et les milieux et de renforcer la biodiversité, notamment dans les stations herbacées et arbustives. La restauration de vues sur les grands paysages est également essentielle à la qualité du cadre de vie qu'est la vallée.
- Les espaces qui ne sont pas réouverts peuvent être gérés *a minima* pour maintenir les écosystèmes en place ou les laisser évoluer vers un stade climax. Des cheminements en platelage bois légèrement surélevés permettent de préserver le sol du piétinement.
- Les chemins en terre battue sont bordés de végétation, et s'apparentent à des sentiers plus ou moins larges en fonction de leur fréquentation. Ils peuvent correspondre à des routes forestières ou à des chemins étroits et balisés qui organisent les itinéraires de découverte et les lieux plus protégés des usagers.
- Le mobilier (clôtures et portails) doit être très simple. Celui du PNR convient parfaitement.



Exemple de recréation de prairies sur d'anciennes parcelles enfrichées près de Vaugien.



Peuplement spontané d'aulnes pouvant être valorisé par un travail de sélection et de gestion.



Exemple de sente reliant le fond de vallée aux quartiers d'habitation.



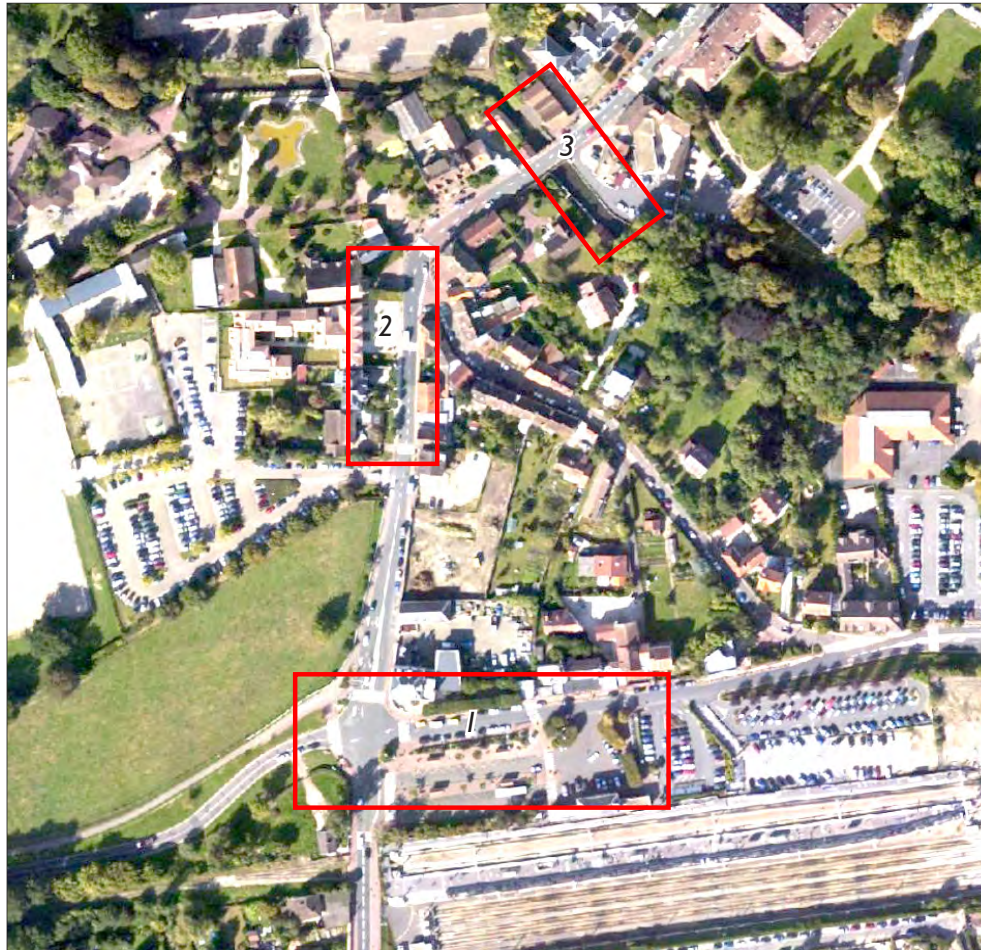
Exemple de clôture employée par le PNR après la restauration d'ouvertures sur les coteaux de la vallée de l'Yvette.

Redonner sa place au piéton dans les espaces publics centraux :

Ce que dit le PLU :

Améliorer la qualité des espaces publics :

"L'ensemble des aménagements sur ces voies vise à améliorer l'ambiance urbaine et à faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils circulent dans un tissu urbain bâti."



Pour répondre à l'objectif fixé par le PLU, il est nécessaire de redonner sa place au piéton dans l'espace public tout en préservant le caractère rural et champêtre de la commune.

Trois espaces publics méritent ainsi un aménagement spécifique :

1. Le carrefour de la gare, qui correspond à l'entrée de ville de Saint-Rémy par le chemin de Coubertin et par le RER B
2. La rue de la République, qui traverse le centre ancien et longe la place de l'église
3. Le pont sur l'Yvette, qui permet la continuité de la rivière à l'intérieur du centre

Ces sites doivent être complétés ponctuellement par les poches de stationnement dont l'aménagement mérite d'être adouci. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'elles sont généralement localisées à proximité des entrées de ville et très visibles depuis l'espace public.

Principes d'action :

- **Création de placettes urbaines au carrefour de la rue de la république et de la rue de Chesneau** jusqu'au parvis de l'église, et au carrefour de la gare, de la rue de la République et du chemin de Coubertin en y intégrant l'ancienne maison de gare qui pourra devenir la maison de l'éco mobilité et héberger l'office de tourisme.
- **Traitement uniforme de la chaussée en matériaux de qualité** (type pavage) en donnant la priorité aux piétons plutôt qu'aux voitures. Effet ralentisseur sur la circulation (sans ralentisseur, bandes rugueuse...), grâce à un vocabulaire piétonnier des espaces publics.



Plan d'ensemble pour une revalorisation des espaces publics du centre ville.



Exemple positif du centre de Dampierre.



Exemple positif du centre de Gensac, en Gironde.

La RD 938 : une traversée de ville actuellement trop routière mais potentiellement confortable pour les piétons :



La traversée du bourg est marquée par des matériaux disparates et des espaces piétons peu praticables.

La petite place en longueur devant l'église est un endroit potentiellement appropriable pour les habitants.

Le projet proposé met en valeur le patrimoine bâti grâce :

- à un traitement uniforme des sols,
- à la sobriété de l'aménagement.

Ce parti prit permet également de donner aux automobilistes le sentiment de traverser une "zone piétonne" et non une route, ce qui provoque une diminution de la vitesse de conduite. Les piétons sont eux prioritaires dans cet espace et le partagent avec les autres usagers comme les cyclistes.



L'entrée de Coubertin : un carrefour dont la traversée doit être simplifiée :

Actuellement, près de la gare, l'entrée de Saint-Rémy nécessite un réaménagement :

- les voies sont très larges,
- les revêtements de sols sont vieillissants,
- les traversées piétonnes sont compliquées,
- l'espace d'accueil de la gare est aménagé en dépôt de bus,
- les plantations sont décoratives et ne correspondent pas à l'image de la nature en ville.



Etat actuel

La proposition de projet prévoit :

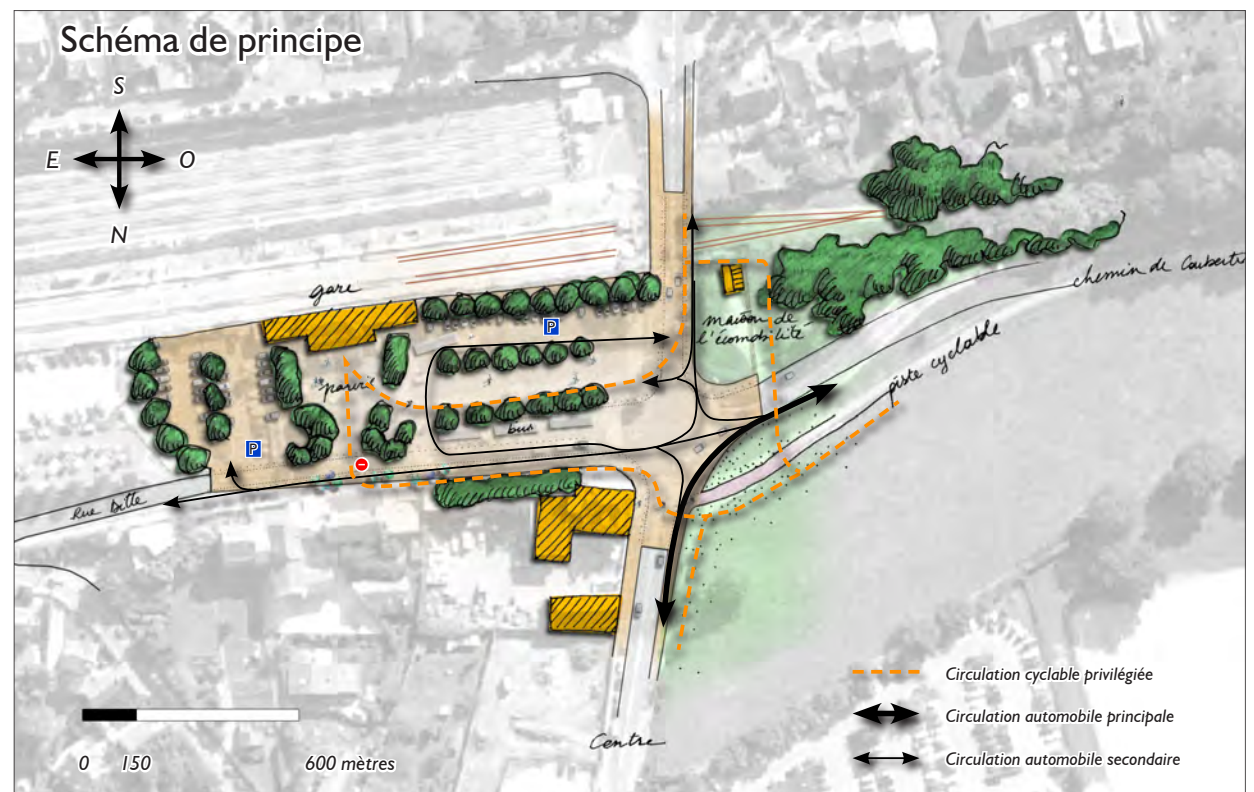
- La place de la gare, très fréquentée, est traitée en matériaux nobles (pierre...) et uniformes.
- Le nivellement est simplifié en un glacis harmonieux et aisément praticable, dégagé des obstacles (jardinières...).
- La rue Ditte est incluse dans l'espace de la gare et est légèrement décalée vers le sud pour offrir des terrasses aux commerces qui font face à la gare.
- La délimitation des voies carrossables est soulignée par le fil d'eau (fig. 1) et des petits dispositifs de séparation (pierre possible également). (fig. 2)
- Le parvis de la gare est dégagé de la circulation automobile.
- Le dépôt de bus est positionné dans la rue Ditte via une contre-allée et les manœuvres s'effectuent sur le parking.
- Les stationnements de la rue Ditte sont déplacés près des voies du RER.
- L'accès au stationnement à l'est demeure inchangé.



fig. 1



fig. 2



Un ensemble de poches de stationnements important qui pourrait être valorisé :

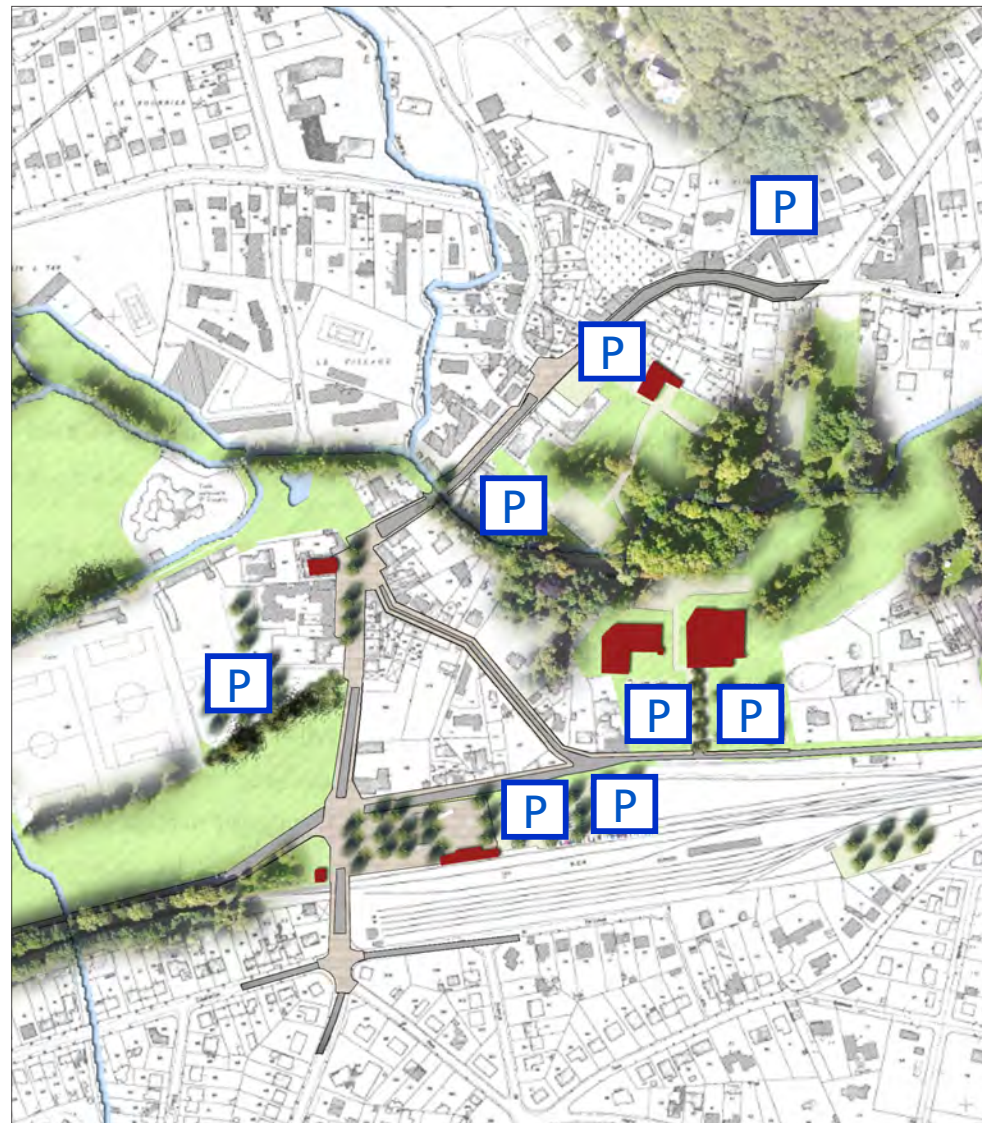
Les stationnements doivent permettre de retrouver une perméabilité du sol et des ambiances champêtres par la biais de plantations adaptées (cf. chapitre précédent "affirmer l'image de nature à travers la ville").



Exemple de stationnements à l'image champêtre, Giverny



Exemple de stationnements à l'image naturelle, Haute-Normandie



Retrouver une image champêtre auprès de l'Yvette dans toute sa traversée du centre :

Principes d'action :

- **Revalorisation du pont et des berges lors de la traversée de la rue de la République** : création d'un garde-corps (transparent en bois ou mur maçonné, par exemple), unification du traitement des limites entre la pharmacie et l'Yvette (requalification du mur en béton pour faire apparaître la pierre comme sur la rive droite, création d'un mur maçonné ou d'une balustrade en bois en écho au garde-corps du pont). Poursuivre le long de l'Yvette, entre le parking et le chemin.
- **Plantation de végétaux adaptés aux berges avec quelques grands arbres**, dans les espaces publics d'accompagnement de l'Yvette (le jardin public, accès aux écoles...). Limiter le tunage des berges et mettre en place du fascinage vivant plus riche en terme de biodiversité
- **Traitement des chemins et des espaces de détente en stabilisé renforcé** plutôt qu'en enrobé notamment devant les écoles
- **Reconnaissance et préservation de la qualité du parc du prieuré**, à l'image à la fois élégante et naturelle, ainsi que le patrimoine arboré remarquable (notamment l'alignement de platanes majestueux dont les houppiers se signalent déjà depuis le parking est de la gare). Mettre en place un plan de gestion et de renouvellement de ce patrimoine.
- **Restauration d'un espace de liberté à la confluence du Rhodon et de l'Yvette.**

Photomontage de principe



Un travail d'harmonisation des clôtures en relation avec le grand parc du prieuré, tout proche, permettrait de connecter directement et de manière élégante le centre à la mairie.



Préconisations : les préconisations tiennent à multiplier les typologies de génie écologique comme éléments de confortation et de stabilisation de berges en introduisant des techniques vivantes (fascinage, clayonnage) pour les secteurs de faibles hauteurs à protéger ou des techniques mixtes pour les secteurs de plus fortes hauteurs à protéger ou à enjeux de stabilisation (caissons végétalisés, enrochements ou gabions végétalisés). Ces techniques intègrent des végétaux vivants (hélrophytes, arbustes) et morts (pieux), des éléments minéraux (gabions, enrochements) dans la confortation qui participent à une plus grande biodiversité en multipliant les habitats sous eaux ou en rives.

Des limites visuelles et physiques adoucies entre le centre et l'espace naturel et agricole

Principes d'action :

- Depuis le chemin de Coubertin, il est important de **travailler la lisière urbaine afin de mettre en évidence le centre ancien**. Une simple gestion de la ripisylve et de la haie permettrait de faire réapparaître le clocher.
- Il est possible d'**offrir des vues sur le clocher en ménageant des ouvertures dans la végétation** en limite des terrains de sport. Planter plus densément la limite sud du parking dans la prairie pour que les voitures n'apparaissent plus aussi fortement en premier plan du village.
- **Offrir des vues vers la vallée dès que cela est possible** (comme à droite de l'actuel office de tourisme par exemple). Proposer une ouverture visuelle de type belvédère vers le centre et le coteau opposé pour donner à comprendre le village dans son site.

État actuel



mise en valeur du clocher de l'église



Photomontage